

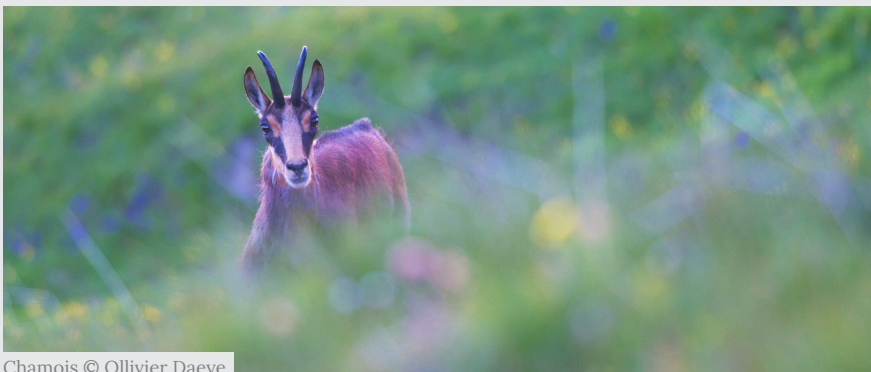
- VTT -

Lorsque vous pratiquez votre activité sportive en milieu naturel, vous pénétrez dans le milieu de vie ou l'habitat de nombreuses espèces, du plus petit insecte au plus grand mammifère de notre région ! Le printemps et le début de l'été sont des périodes capitales pour la faune sauvage. À la sortie de l'hiver, les animaux doivent s'alimenter et mener à bien leur cycle de reproduction. Ils vont donner naissance à leur progéniture et les premiers jours sont alors cruciaux afin que les jeunes grandissent dans de bonnes conditions.

La faune sauvage essaie de s'habituer à la présence humaine : les animaux évitent les sentiers et les zones fréquentées, et décalent leur cycle de vie pour adapter leurs pics d'activités à ceux des usagers du milieu naturel. Néanmoins, dès que l'on sort des sentiers ou que l'on pratique son activité à des heures peu communes, le dérangement induit est plus important du fait de son caractère inhabituel et ce, toute l'année.

CHAMOIS

Parfois peu farouche en milieu urbain (ou proche des habitations) où il est coutumier de la présence humaine, le chamois attire la sympathie. Néanmoins, comme tout animal sauvage, ses réactions peuvent être imprévisibles. Il convient donc de ne pas chercher à approcher ces animaux et de ne pas vous aventurer hors des sentiers. Grâce à cette vigilance, vous évitez également la destruction des chemins et pentes !



Chamois © Ollivier Daeye

POUILLOT SIFFLEUR ET DE BONELLI

Le pouillot siffleur et le pouillot de Bonelli, présents en Franche-Comté, nidifient à même le sol des forêts qu'ils occupent. Lors de vos excursions, ne pas sortir des sentiers évite les risques d'écrasement malheureux et le dérangement des oiseaux.



Pouillot siffleur © Frank Vassen

- CONSEILS -

Afin de concilier votre activité de loisir et le respect de la biodiversité, voici quelques conseils à appliquer si les conditions de sécurité le permettent :

- Respecter le balisage des itinéraires et les indications données par les panneaux que vous pouvez rencontrer, ils sont là dans l'intérêt de la préservation du milieu naturel que nous affectionnons toutes et tous,
- Éviter la pratique hors-sentier pour préserver la flore, limiter l'érosion et le dérangement de la faune sauvage,
- Ne pas créer de single ou d'aménagements sans l'accord des propriétaires et du gestionnaire d'espace local, se renseigner en mairie pour connaître les propriétaires concernés et les contacter,
- Ne pas jeter vos déchets et les ramener, même ceux qui sont biodégradables.



© Grand Besançon

Nos terrains de jeu sont leurs espaces de vie.
Pour profiter de la nature, adoptons les bons gestes.
Bonnes sorties à toutes et tous !